



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 2 juin 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièeres, président
 Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

 Monsieur le maire Régis Labeaume

 Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

| | |
|---------------------|----------------------------|
| Anne Beaulieu | Gilles Marcotte |
| Carole Bégin-Giroux | Jean-Marie Matte |
| Pierre Blouin | Ralph Mercier |
| Richard Côté | Patrick Paquet |
| André Demers | Guy Perrault |
| Raymond Dion | François Picard |
| Michel Fecteau | Ginette Picard-Lavoie |
| Anne Guérette | Gérald Poirier |
| Patrick Huot | Marc Simoneau |
| Jacques Joli-Coeur | Jacques Teasdale |
| Gérard Landry | Denise Tremblay Blanchette |
| Lisette Lepage | Denise Trudel |
| André Letendre | Marie France Trudel |
| Anne Létourneau | Conrad Verret |
| Alain Loubier | Steeve Verret |
| Pierre Maheux | |

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
 M^e Sylvain Ouellet, greffier
 M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Madame la conseillère Francine Bouchard
 Madame la conseillère Louise Lapointe
 Monsieur le conseiller Paul Shoiry
 Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt

Monsieur le président Yvon Bussièeres constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2008-0528 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyé par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 juin 2008, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

adoptée à l'unanimité

CV-2008-0529 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 mai 2008

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 mai 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 21 mai 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 21 mai 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution numéro CV-2001-0064, adoptée lors la séance du conseil de la ville tenue le 19 décembre 2001.
- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 6 mai 2008.
- Dépôt d'un document intitulé : « Déclaration commune - *Forêt s'unir, en ce 400^e, préservons nos forêts urbaines!* » présenté par des citoyennes et citoyens de la ville de Québec en faveur de la protection des forêts urbaines et des milieux naturels, en date du 2 juin 2008.

- Dépôt d'une lettre de monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 30 mai 2008, relative à la nomination de madame la conseillère Lisette Lepage comme membre du Comité exécutif de la Ville de Québec, à compter de ce jour, et ce, conformément à l'article 20 de la *Charte de la Ville de Québec*.
- Dépôt de la déclaration de madame la conseillère Lisette Lepage, en date du 30 mai 2008 attestant qu'elle exerce à plein temps ses fonctions de conseillère et membre du comité exécutif, conformément à l'article 7 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*.
- Dépôt de l'avis de désignation, signé par monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 30 mai 2008, relatif à la désignation de madame la conseillère Lisette Lepage à titre de conseillère municipale de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'agglomération de la Ville de Québec.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande pour le mois d'avril 2008;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2008. (Référence : AP2008-252)
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Patrick Paquet, relative à son intention de siéger à titre de conseiller indépendant du district électoral de Neufchatel, et ce, à compter du 2 juin 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Gérald Poirier, relative à son intention de siéger à titre de conseiller indépendant du district électoral des Saules, et ce, à compter du 2 juin 2008.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Suspension de la séance

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, suspend la séance à 18 heures, afin d'accueillir le conseil municipal des enfants de Québec.

- Monsieur le maire Régis Labeaume commente le travail effectué par le conseil municipal des enfants, les félicite et, de plus il souligne qu'à titre d'ambassadeurs des fêtes du 400^e, les enfants ont inauguré le parc des Rencontres à « Espace 400^e ».
- Dépôt du rapport des activités 2008 du conseil municipal des enfants de Québec, en date du 2 juin 2008 et intitulé : « Fêtons nos 400 ans! ».
- Dépôt du recueil de souhaits pour le 400^e de Québec, préparé par les écoles participantes au conseil municipal des enfants.

Reprise de la séance à 18 h 10.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Raymond Dion, d'un communiqué relatif à la mise en service du projet Écolobus dans le cadre du

« Programme de gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec » et d'un sac vert fait de matières recyclées dans le cadre de la semaine de l'environnement.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

- Dépôt, par monsieur Fernand Trudel de l'arrondissement Beauport, d'une pétition en date du 9 mai 2008, relative à une demande d'information et de consultation sur la fluoration des usines de traitement des eaux de Beauport et Charlesbourg.

Prolongation de la première période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Denise Trudel, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre un citoyen qui n'a pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 18.

CV-2008-0530 Félicitations à monsieur Jean Perrault, maire de la ville de Sherbrooke, pour sa nomination au poste de président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter monsieur Jean Perrault, maire de Sherbrooke et président sortant de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour sa nomination au poste de président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Adopté à l'unanimité

CV-2008-0531 Félicitations et remerciements à Loto-Québec, à la Société des établissements de plein air du Québec et à la Commission de la Capitale nationale du Québec, pour leur magnifique mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency

Attendu que la mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency a eu lieu le 24 mai dernier;

Attendu que cette mise en lumière est le legs de Loto-Québec, en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec et la Commission de la Capitale nationale du Québec, pour le 400^e anniversaire de la Ville de Québec;

Attendu que la mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency permettra de mettre en valeur la beauté exceptionnelle de ce site naturel patrimonial, porte d'entrée stratégique de l'est de la ville de Québec qui accueille plus de huit cent mille (800 000) visiteurs annuellement;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de féliciter et de remercier Loto-Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et la Commission de la Capitale nationale du Québec, pour la magnifique mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adopté à l'unanimité

CV-2008-0532 Remerciements à mesdames Marcelle Bureau, Marthe Gilbert, Lyne Thériault, Caroline Vallières et messieurs Yvan Caron, Jacques Champagne et Jacques L. Charland, pour leur participation au conseil d'administration d'ExpoCité

Attendu l'annonce de la restructuration du conseil d'administration d'ExpoCité par le comité exécutif le 28 mai dernier;

Attendu que les membres citoyens de ce conseil d'administration ont accompli leurs tâches d'administrateurs en toute bonne foi et avec rigueur;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Michel Fecteau,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard Lavoie,

il est résolu de remercier mesdames Marcelle Bureau, Marthe Gilbert, Lyne Thériault, Caroline Vallières et messieurs Yvan Caron, Jacques Champagne et Jacques L. Charland, pour leur participation au conseil d'administration d'ExpoCité.

Adopté à l'unanimité

CV-2008-0533 Félicitations à « PÔLE Québec-Chaudière-Appalaches » et à ses partenaires pour l'excellence de l'organisation et le succès de « Futurallia Québec 2008 »

Attendu que la 13^e édition de « Futurallia » s'est tenue à Québec les 20, 21 et 22 mai dernier et qu'il s'agit du plus important événement à caractère économique à avoir lieu dans le cadre des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec;

Attendu que plus de mille cinq cents (1 500) représentants d'entreprises, provenant de plus de cinquante (50) pays et régions du monde, ont pu échanger lors de conférences et que près de neuf mille (9 000) rendez-vous d'affaires ont été fixés pendant la durée de l'évènement;

Attendu que ce concept unique a été l'occasion, pour les petites et moyennes

entreprises (PME) d'ici et d'ailleurs, de développer des occasions de partenariats d'affaires, tout en permettant de découvrir les attraits économiques de nos entreprises et de la région de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de féliciter « PÔLE Québec-Chaudière-Appalaches » et ses partenaires pour l'excellence de l'organisation et le succès de « Futurallia Québec 2008 ».

Adopté à l'unanimité

CV-2008-0534 Félicitations et remerciements à Me Françoise Mercure pour son dévouement, sa rigueur et son implication, tout au long de son mandat à l'Office du tourisme de Québec

Attendu que l'Office du tourisme de Québec est l'organisme responsable, à la Ville de Québec, de la mise en marché de la région touristique de Québec;

Attendu que Me Françoise Mercure a été nommée présidente de cet organisme en mai 2005;

Attendu que le mandat de madame Mercure s'est terminé en mai 2008;

Attendu qu'au cours du mandat de madame Mercure, l'Office du tourisme de Québec a atteint de nombreux objectifs et relevé de grands défis, principalement ceux dédiés au tourisme d'affaires et à la promotion des Fêtes du 400^e anniversaire de Québec à travers le monde;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter et de remercier Me Françoise Mercure pour son dévouement, sa rigueur et son implication tout au long de son mandat à l'Office du tourisme de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les normes de construction relativement aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial et relativement à l'annexe I, R.V.Q. 1601

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les normes de construction relativement aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial et relativement à l'annexe I, R.V.Q. 1601* et demande aux citoyens de soumettre leurs

commentaires.

Madame Marie-France Pagé, urbaniste au Service de l'aménagement du territoire, est également présente pour répondre aux demandes de précisions et aux questions des citoyens relativement au Règlement R.V.Q. 1601.

Des citoyens expriment leur opinion sur ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

CV-2008-0535 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les normes de construction relativement aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial et relativement à l'annexe I, R.V.Q. 1601 - AT2008-102 (Ra-1399)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes de construction relativement aux ressources intermédiaires et aux ressources de type familial et relativement à l'annexe I*, R.V.Q. 1601.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Suspension de la séance

Monsieur le président Yvon Bussièrès suspend la séance, pour une durée de cinq (5) minutes. À l'unanimité, les membres du conseil consentent à cette suspension. Il est 19 h 40.

Reprise de la séance

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la reprise de la séance. Il est 19 h 50.

Madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Gilles Marcotte quittent la séance à 19 h 50.

CV-2008-0536 Demande de délai additionnel jusqu'au 16 juin 2008 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 mai 2008 - Désignation d'un représentant de la Ville pour faire partie du jury de sélection, dans le cadre du concours international d'architecture, pour le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec - DG2008-074 (Ra-1401)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 26 mai 2008, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 16 juin 2008, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par

madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 mai 2008, concernant la désignation d'un représentant de la Ville pour faire partie du jury de sélection dans le cadre du concours international d'architecture, pour le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0537 Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par « Ameublements Tanguay inc. » et « Groupe commercial AMT inc. », à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2008-066 (Ra-1400)

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat, signée par les compagnies « Ameublements Tanguay inc. » et « Groupe commercial AMT inc. », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Armand-Viau, d'une superficie de vingt cinq mille cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (25 184,7 m²) et désigné comme étant le lot numéro 3 929 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain, pour un montant de 24,22 \$ le mètre carré pour les neuf mille deux cent quatre-vingt-dix premiers mètres carrés (9 290 m²) et à 21,53 \$ le mètre carré pour les quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze derniers mètres carrés et sept dixièmes (15 894,7 m²), pour un montant total de 567 216,69 \$, dont un acompte de 60 053,65 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié. La Ville vendra, à « Ameublements Tanguay inc. », une partie du lot 3 929 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de treize mille sept cent seize mètres carrés et trois dixièmes (13 716,3 m²), qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 186 875 du susdit cadastre, et au « Groupe commercial AMT inc. », l'autre partie d'une superficie de onze mille quatre cent soixante-huit mètres carrés et quatre dixièmes (11 468,4 m²), qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 186 876 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0538 Nomination des membres au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) - DG2008-051 (Ra-1400)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de reconduire, pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} mai 2008, les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) :

- monsieur le conseiller Michel Fecteau, du district électoral Des Sentiers, agissant comme président;
- monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville;
- monsieur Guy Martineau, représentant de la Ville de Québec;
- madame Line Simard, première directrice des Services de certification et de conseils, Price Waterhouse Coopers;
- madame Odette Dallaire, coordonnatrice finances et administration, Centre de services Québec, Desjardins Caisse d'économie solidaire;
- monsieur François Des Rosiers, professeur, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval;
- monsieur Guy Poirier, administrateur (citoyen).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0539 Bail, entre la Ville de Québec et « Société de développement des entreprises culturelles », pour la location du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 19, rue Notre-Dame - GI2008-026 (CT-GI2008-026) — (Ra-1400)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel la « Société de développement des entreprises culturelles » loue, à la Ville, en considération d'un loyer nominal et de la gestion et l'entretien des lieux, le rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 19, rue Notre-Dame. Cette location est consentie pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2018, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0540 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie des lots 1 044 057 (emprise de la rue Duhamel) et 1 041 699 (parc du Montchâtel) du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2008-042 (Ra-1400)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Duhamel (emprise de la rue Duhamel) située dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, constituée d'une partie du lot 1 044 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de trente-cinq mètres carrés (35 m²), tel que montré au plan joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et d'affecter cette partie de lot au domaine privé de la ville;
- 2° d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 041 699 (parc du Montchâtel) du susdit cadastre, d'une superficie approximative de deux cent cinquante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (253,4 m²), tel que montré au plan de monsieur Denis Tremblay, arpenteur-géomètre, joint en annexe 3 au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0541 Ratification des décisions prises par ExpoCité, pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005 - AJ2008-013 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de ratifier toutes les décisions prises par ExpoCité, pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0542 Inscription au « Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel d'Hydro-Québec » - Nomination du coordonnateur du projet - Arrondissement historique de Sillery - AT2008-120 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le Service d'aménagement du territoire à déposer, auprès d'Hydro-Québec, une demande de participation au « Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel » pour la côte de Sillery (incluant la rue du Cardinal-Persico) et le chemin du Foulon, entre la côte de Sillery et le numéro civique 2225, arrondissement historique de Sillery, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de nommer monsieur Serge Viau, directeur général adjoint, comme coordonnateur du projet pour la ville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0543 Prolongement du boulevard Auclair et de la rue Paul-Dutil - District électoral de Champigny (36) - Arrondissement Laurentien - DE2008-064 (CT-DE2008-064) — (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Construction Beaubois inc. », comprenant le prolongement du boulevard Auclair ainsi que la rue Paul-Dutil, sur une longueur approximative de trois cents mètres linéaires (300 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Construction Beaubois inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Construction Beaubois inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Construction Beaubois inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 6 005 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements

municipaux réalisés en application de l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0544 Ouverture d'une rue - « Les Verrières des Métis, s.e.c. » - District électoral de Lebourgneuf (7) - Arrondissement Les Rivières - DE2008-068 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de développement résidentiel à être réalisé par « Les Verrières des Métis, s.e.c. », comprenant la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de quatre-vingt-treize mètres linéaires (93 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Verrières des Métis, s.e.c. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Verrières des Métis, s.e.c. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Verrières des Métis, s.e.c. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0545 Nomination de nouveaux membres au sein de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec - DG2008-071 (Ra-1401)

Considérant que monsieur Mario Lafond a démissionné et que monsieur Jacques White ne sollicite pas de renouvellement de mandat;

Considérant que messieurs Raymond Cantin et Jean Guyard ont été nommés principalement sur la base de la représentativité territoriale et qu'il y a lieu de procéder à une certaine rotation à ce niveau;

Considérant qu'il est souhaitable de rétablir un meilleur équilibre entre la représentation masculine et féminine au sein de la Commission;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu, en remplacement de messieurs Cantin, Guyard, Lafond et White, de nommer les personnes suivantes à titre de membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, pour un mandat de deux (2) ans à compter du 3 juin 2008 :

- Madame Suzanne Bergeron, architecte;
- Madame Monica Bittencourt Machado, architecte-paysagiste;
- Madame Marie-Chantal Croft, architecte;
- Monsieur Émilien Vachon, architecte.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0546 Virement de fonds du poste de contingent de proximité, vers la Division culture, loisirs et vie communautaire, de certains arrondissements, dans le cadre de l'harmonisation du « Programme vacances-été » - DG2008-076 (CT-DG2008-076) — (Ra-1401)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le virement de fonds d'un montant de 278 878 \$, du poste contingent de proximité, vers la Division culture, loisirs et vie communautaire, de chacun des arrondissements mentionnés ci-après et selon les modalités mentionnées au sommaire décisionnel, dans le cadre de l'harmonisation du « Programme vacances-été »:

- Arrondissement La Cité : 18 000 \$;
- Arrondissement Les Rivières : 47 000 \$;
- Arrondissement Charlesbourg : 64 860 \$;
- Arrondissement Beauport : 40 000 \$;
- Arrondissement Limoilou : 45 000 \$;
- Arrondissement La Haute-Saint-Charles ; 64 018 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0547 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant certaines dispositions relatives à la superficie et aux dimensions minimales des lots desservis par les services publics d'aqueduc et d'égout pour les zones « PX-2 » et « PX-4 » du Règlement de lotissement (481-85) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2007-066, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-137 (Ra-1400)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant certaines dispositions relatives à la superficie et aux dimensions minimales des lots desservis par les services publics d'aqueduc et d'égout pour les zones « PX-2 » et « PX-4 » du Règlement de lotissement (481-85)*, REGVSAD-2007-066, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0548 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution numéro CA-2006-0438, modifiée par la résolution numéro CA-2007-0081, relative à l'approbation de la programmation de travaux et à l'autorisation de son envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), dans le cadre du « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale » - IN2008-054 (Ra-1400)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du contenu de la programmation des travaux révisée le 13 mai 2008 ainsi que de l'échéancier de cette programmation et l'autorisation de leur envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, en vue de recevoir la contribution gouvernementale concernant le transfert, aux municipalités du Québec, d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;
- 2° la modification de la résolution numéro CA-2006-0438, adoptée par le conseil d'agglomération lors de la séance tenue le 20 décembre 2006, modifiée par la résolution numéro CA-2007-0081, adoptée par le conseil d'agglomération, lors de la séance tenue le 6 mars 2007, relative à

l'approbation de la programmation de travaux et à l'autorisation de son envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre du « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale », en remplaçant la date de la programmation initiale des travaux par la programmation, en date du « 13 mai 2008 ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0549 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification des décisions prises par ExpoCité, pour la période du 1^{er} janvier 2006 à aujourd'hui - AJ2008-014 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de toutes les décisions prises par ExpoCité, pour la période du 1^{er} janvier 2006 à aujourd'hui.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0550 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture des diverses composantes technologiques, des services techniques et professionnels, pour la mise en place et l'entretien du système « Architecture de gestion de l'information législative (AGIL) », pour le Service des affaires juridiques (Dossier 40289) - AP2008-208 (CT-2169078, CT-2169138) — (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1^o l'adjudication à, « Irosoft inc. », d'un contrat en vue de la fourniture des diverses composantes technologiques ainsi que les services techniques et professionnels, pour la mise en place du système « Architecture de gestion de l'information législative (AGIL) », un système visant à permettre la rédaction, la refonte et la publication de la réglementation municipale, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et conformément à sa proposition en date du 19 avril 2008, pour un montant de 700 000 \$ incluant les taxes, pour la solution « AGIL » et d'un montant de 424 810 \$ incluant les taxes, représentant les coûts de maintenance et d'entretien répartis sur cinq (5) années, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2012 par les autorités compétentes;

2^o l'autorisation, au Service des finances, à déposer le montant nécessaire de 700 000 \$ incluant les taxes, dans le projet-tâche du Service des

technologies d'information et des télécommunications.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0551 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants non métalliques et le transport des résidus non valorisables à l'un des lieux d'élimination de la ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011 - Secteur Centre-Sud (VQ-40183) - AP2008-234 (CT-2168464) — (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Véolia ES Matières résiduelles inc. », d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants non métalliques et le transport des résidus non valorisables à l'un des lieux d'élimination de la ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011, pour le secteur Centre-Sud, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40183 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 23 avril 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0552 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants non métalliques et le transport des résidus non valorisables à l'un des lieux d'élimination de la ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011 - Secteur Ouest (VQ-40137) - AP2008-244 (CT-2168457) — (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Véolia ES Matières résiduelles inc. », d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants non métalliques et le transport des résidus non valorisables à l'un des lieux d'élimination de la ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011, pour le secteur Ouest, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40137 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 18 avril 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0553 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants non métalliques et le transport des résidus non valorisables à l'un des lieux d'élimination de la ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011 - Secteur Nord (VQ-40028) - AP2008-245 (CT-2168436) — (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Véolia ES Matières résiduelles inc. », d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants non métalliques et le transport des résidus non valorisables à l'un des lieux d'élimination de la ville, pour la période du 1^{er} juin 2008 au 30 novembre 2011, pour le secteur Nord, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40028 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 24 avril 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0554 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la constitution et les nominations au sein du conseil d'administration d'ExpoCité - DG2008-075 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la constitution de la Commission d'ExpoCité et, à cette fin :

- 1° la nomination de madame la conseillère Denise Trudel et de messieurs les conseillers François Picard et Richard Côté;
- 2° le maintien en poste des membres légalement nommés par la résolution numéro CA-2006-0128 adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec, en date du 2 mai 2006, à savoir :
 - monsieur le conseiller Michel Fecteau;
 - madame la conseillère Carole Bégin-Giroux;
 - madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie;
 - monsieur le conseiller Marc Simoneau;
- 3° la nomination d'une personne à titre de représentante des municipalités liées, pour chacune des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette;
- 4° monsieur le maire, le directeur général et le trésorier ou leurs substituts

demeurent membres d'office, aux termes de l'article 62 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0555 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement au programme Revi-Sols pour la renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles, phases 3 à 6 - EN2008-030 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au projet de réhabilitation pour la renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, ledit contrat.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0556 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, en vue de travaux de plomberie sur différents bâtiments, pour une période de vingt-quatre (24) mois - EX2008-002 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Les Entreprises Réal Bérubé inc. », en vue d'effectuer des travaux de plomberie sur différents bâtiments, à taux horaire, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant estimé et sans obligation de 391 050 \$ excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-18 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008, et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0557 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, en vue de travaux de menuiserie sur différents bâtiments, pour une période de vingt-quatre (24) mois - EX2008-004 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Laurent Labbé et fils », en vue d'effectuer des travaux de menuiserie sur différents bâtiments, à taux horaire, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant estimé et sans obligation de 449 000 \$ excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-17 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008, et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0558 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, en vue du transport de matériel sur le site, pour une période de vingt-quatre (24) mois - EX2008-005 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le marie Régis Labeaume,

ppuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Monette Express (141273 Canada inc.) », en vue d'effectuer du transport de matériel sur le site, à taux horaire, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant estimé et sans obligation de 253 200 \$ excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-19 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008, et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0559 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, en vue de l'acquisition d'une surfaceuse de glace électrique à batterie, neuve et d'un contrat d'entretien (VQ-40027) - EX2008-007 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Robert Boileau inc. », en vue de l'acquisition d'une surfaceuse de glace électrique à batterie, neuve, de marque Zamboni, modèle 552 de l'année 2008, pour un montant de 120 915 \$ excluant les taxes, pour la surfaceuse et 7 075 \$ excluant les taxes, pour le contrat d'entretien, sur une période de cinq (5) ans, pour un grand total de 144 466 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40027, au devis technique DT-08-12, à sa soumission en date du 28 mars 2008 et à la résolution numéro 2008-16 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008, et sous réserve de l'approbation des sommes requises par les autorités compétentes, pour le contrat d'entretien.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0560 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des états financiers d'ExpoCité, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 - EX2008-010 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après considération du rapport de la directrice générale adjointe d'ExpoCité, en date du 9 mai 2008, et pour faire suite à la résolution numéro 2008-13 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, lors de la séance tenue le 15 mai 2008, la prise d'acte des états financiers d'ExpoCité, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0561 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, pour la présentation du championnat canadien des athlètes de force, dans le cadre d'Expo Québec 2008, 2009 et 2010 - EX2008-011 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, à « Les Entreprises Hugo Girard inc. », en vue de l'organisation du championnat canadien des athlètes de force d'Expo Québec 2008, 2009 et 2010, soit sur une période de trois (3) ans, pour un montant total de 151 500 \$ excluant les taxes, conformément à la résolution

numéro 2008–20 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008, et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0562 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'intervention, par ExpoCité, à la sous-location entre « Attractions hippiques (Québec) S.E.C. » et « Société Immobilière du Québec » - EX2008-012 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, au président du conseil d'administration d'ExpoCité et au directeur général, à signer le bail à titre d'intervenant entre « Attractions hippiques (Québec) S.E.C. » et « Société Immobilière du Québec » et ExpoCité, pour la sous-location d'un espace de soixante-trois mètres carrés (63 m²), à la « Société Immobilière du Québec », conformément à la résolution numéro 2008-15 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0563 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la dépense, par ExpoCité, d'une somme supplémentaire pour le déneigement des stationnements sur le site d'ExpoCité et la libération de la retenue de 10 % effectuée sur chaque paiement à l'entreprise « Terrassement Latulippe inc. » - EX2008-013 (Ra-1401)

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à ExpoCité, après examen des coûts supplémentaires et selon les clauses du devis d'appel d'offres de 2006, de payer à l'entreprise « Terrassement Latulippe inc. », la somme de 122 331,56 \$ excluant les taxes, représentant les frais supplémentaires de déneigement pour l'hiver 2007-2008, et de libérer la retenue de dix pour cent (10 %) du coût total du contrat, soit la somme de 34 093,22 \$ excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-27 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0564 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre ExpoCité et le « Festival International de Musiques Militaires inc. », relativement à la présentation du « Tattoo militaire de Québec » les 21, 22 et 23 août 2008 - EX2008-014 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'une entente à intervenir entre ExpoCité et le « Festival International de Musiques Militaires inc. », relativement à la présentation du « Tattoo militaire de Québec », les 21, 22 et 23 août 2008 au Colisée Pepsi, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel et conformément à la résolution numéro 2008-26 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 15 mai 2008;
- 2° au conseiller aux ventes et à la directrice générale adjointe d'ExpoCité, à signer ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0565 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente à intervenir entre ExpoCité et « Amusements spectaculaires inc. », relativement à la présentation d'une attraction spéciale (manège extrême) dans le cadre d'Expo Québec 2008, 2009, 2010 et 2011 - EX2008-015 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'une entente à intervenir entre ExpoCité et « Amusements spectaculaires inc. », relativement à la présentation d'une attraction spéciale (manège extrême), dans le cadre d'Expo Québec 2008, 2009, 2010 et 2011, soit sur une période de quatre (4) ans, pour un montant maximum total de 250 000 \$ excluant les taxes, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, conformément à la résolution numéro 2008-21 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 15 mai 2008, et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2011 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur général d'ExpoCité, monsieur Mark Sparrow, à signer ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0566 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du partage du surplus des anciens régimes de retraite de la Ville de Québec - RH2008-474 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du document relatif à l'attribution de l'excédent d'actif des anciens régimes de retraite de la Ville de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0567 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la date fixée, soit le 30 septembre 2007, pour la conversion des sommes disponibles dans les régimes à cotisations déterminées et REER visés - RH2008-485 (Ra-1401)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la date fixée, soit le 30 septembre 2007, permettant la conversion des sommes disponibles dans les régimes à cotisations déterminées et REER visés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0568 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 357, la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » relatif au versement d'une subvention pour l'achat de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et la demande d'aide financière, pour l'année 2008, auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » - Renonciation au droit d'opposition - CU2008-042 (Ra-1400)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 357;
- 2° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention au montant de 249 232 \$ ou jusqu'à concurrence de 17,80 % du montant total de l'aide financière versée à la Ville par la ministre de la Culture et des Communications, pour l'achat de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour la bibliothèque Gabrielle-Roy, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° la demande d'aide financière, pour l'année 2008 auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine, dans le cadre du programme « Aide aux projets - appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 357.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0569 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 303-88 « Règlement pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime de retraite pour les employés de la Corporation Municipale de Saint-Émile », R.A.V.Q. 200 - RH2008-452 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 303-88 « Règlement pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime de retraite pour les employés de la Corporation Municipale de Saint-Émile »*, R.A.V.Q. 200.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0570 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro V-1314-01 concernant le Régime de retraite des employés de la Ville de L'Ancienne-Lorette, R.A.V.Q. 201 - RH2008-468 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro V-1314-01 concernant le Régime de retraite des employés de la Ville de L'Ancienne-Lorette, R.A.V.Q. 201.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0571 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 857-92 Régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 202 - RH2008-466 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 857-92 Régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 202.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0572 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant de nouveau le Règlement numéro V-1314-01 concernant le Régime de retraite des employés de la Ville de L'Ancienne-Lorette, R.A.V.Q. 203 - RH2008-437 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant de nouveau le Règlement numéro V-1314-01 concernant le Régime de retraite des employés de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, R.A.V.Q. 203

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0573 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 90-059 relatif au Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Beauport, R.A.V.Q. 204 - RH2008-439 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 90-059 relatif au Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Beauport*, R.A.V.Q. 204.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0574 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1065-92 « Fonds de pension de retraite » de l'ancienne Ville de Cap-Rouge, R.A.V.Q. 205 - RH2008-442 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1065-92 « Fonds de pension de retraite » de l'ancienne Ville de Cap-Rouge*, R.A.V.Q. 205.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0575 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 2000-3232 Régime de retraite des employés de la Ville de Charlesbourg, R.A.V.Q. 206 - RH2008-444 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 2000-3232 Régime de retraite des employés de la Ville de Charlesbourg*, R.A.V.Q. 206.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0576 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 92-348 concernant le régime de retraite des employés de la Communauté urbaine de Québec, R.A.V.Q. 207 - RH2008-445 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 92-348 concernant le régime de retraite des employés de la Communauté urbaine de Québec*, R.A.V.Q. 207.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0577 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1266 concernant le Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Loretteville, R.A.V.Q. 209 - RH2008-447 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1266 concernant le Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Loretteville*, R.A.V.Q. 209.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0578 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur le régime de retraite de la Ville de Québec, VQR-3, R.A.V.Q. 210 - RH2008-450 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur le régime de retraite de la Ville de Québec, VQR-3, R.A.V.Q. 210.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0579 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 857-92 Régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 211 - RH2008-451 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 857-92 Régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 211.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0580 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 3137 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite pour les fonctionnaires et les professionnels de la Ville de Sainte-Foy (Groupe I), R.A.V.Q. 212 - (Le sommaire décisionnel AJ2008-021 modifie le sommaire RH2008-264) - AJ2008-021 (RA-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 3137 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite pour les fonctionnaires et les professionnels de la Ville de Sainte-Foy (Groupe I), R.A.V.Q. 212.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0581 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3138 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite des policiers-pompiers de la Ville de Sainte-Foy (Groupe II), R.A.V.Q. 213 - (Le sommaire décisionnel AJ2008-021 modifie le sommaire décisionnel RH2008-435) - AJ2008-021 (Ra-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3138 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite des policiers-pompiers de la Ville de Sainte-Foy (Groupe II)*, R.A.V.Q. 213.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0582 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3139 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite des employés municipaux (services extérieurs) de la Ville de Sainte-Foy (Groupe III), R.A.V.Q. 214 - (Le sommaire décisionnel AJ2008-021 modifie le sommaire RH2008-436) - AJ2008-021 (Ra-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3139 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite des employés municipaux (services extérieurs) de la Ville de Sainte-Foy (Groupe III)*, R.A.V.Q. 214.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0583 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3140 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite du personnel de direction de la Ville de Sainte-Foy (Groupe IV), R.A.V.Q. 215 - (Le sommaire décisionnel AJ2008-021 modifie le sommaire RH2008-456) - AJ2008-021 (RA-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3140 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite du personnel de direction de la*

Ville de Sainte-Foy (Groupe IV), R.A.V.Q. 215.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0584 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3141 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite pour les employés hors cadres et cadres supérieurs de la Ville de Sainte-Foy (Groupe V), R.A.V.Q. 216 - (Le sommaire décisionnel AJ2008-021 modifie le sommaire RH2008-457) - AJ2008-021 (Ra-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 3141 décrétant les règles du Régime complémentaire de retraite pour les employés hors cadres et cadres supérieurs de la Ville de Sainte-Foy (Groupe V), R.A.V.Q. 216.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0585 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3896 décrétant les règles du régime complémentaire de retraite pour les pompiers et les officiers de direction de la Division des incendies de la Ville de Sainte-Foy (Groupe VI), R.A.V.Q. 217 - (Le sommaire décisionnel AJ2008-021 modifie le sommaire RH2008-459) - AJ2008-021 (Ra-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 3896 décrétant les règles du Régime complémentaire de retraite pour les pompiers et les officiers de direction de la Division des incendies de la Ville de Sainte-Foy (Groupe VI), R.A.V.Q. 217.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0586 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1156 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Sillery, R.A.V.Q. 218 - RH2008-453 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1156 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Sillery*, R.A.V.Q. 218.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0587 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Val-Bélair, R.A.V.Q. 219 - RH2008-454 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Val-Bélair*, R.A.V.Q. 219.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0588 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 2000-05-1417 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Vanier, R.A.V.Q. 220 - RH2008-455 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 2000-05-1417 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Vanier*, R.A.V.Q. 220.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0589 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 368 - Renonciation au droit d'opposition - EM2008-005 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 368.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 368.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0590 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 301, tel que modifié - EN2008-033 (Ra-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles*, R.A.V.Q. 301, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0591 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements d'étañonnement de nature mixte pour les fins d'excavation de tranchées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 373 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-051 (Ra-1402)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements d'étañonnement de nature mixte pour les fins d'excavation de tranchées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 373.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements d'étañonnement de nature mixte pour les fins d'excavation de tranchées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 373.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0592 **Travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs - Appropriation d'un montant de 66 825 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - A7LS2008-006 (CT-A7LS2008-006) — (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approprier un montant de 66 825 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, en vue de financer une partie des travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs de cet arrondissement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0593 **Avis de motion relatif au Règlement sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1388 - CU2008-043 (Ra-1400)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'autoriser, pour l'année 2008, une dépense de

415 003 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, d'une subvention du même montant à L'Institut Canadien de Québec, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour les bibliothèques de la ville dont il assume la gestion.

Ce règlement a également pour but d'autoriser des dépenses de 70 913 \$ et de 65 618 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, de subventions des mêmes montants à L'Institut Canadien de Québec, dévolues respectivement aux bibliothèques Aliette-Marchand de l'arrondissement Les Rivières et aux bibliothèques Christine-Brouillet et Le Tournesol de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias, sous réserve d'une entente de gestion entre chacun de ces arrondissements et L'Institut Canadien de Québec.

Ce règlement a enfin pour objet d'autoriser une dépense d'une somme de 599 234 \$, dévolue aux bibliothèques gérées par les arrondissements Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport et Laurentien, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

Le règlement décrète un emprunt de 1 150 768 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans afin d'acquitter le coût des dépenses autorisées.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0594 Protocoles d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » relatif aux versements de subventions pour l'achat de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias - Demande d'aide financière, pour l'année 2008, auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » - CU2008-043 (Ra-1400)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour la bibliothèque Aliette-Marchand, située dans l'arrondissement Les Rivières, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour les bibliothèques Christine-Brouillet et Le Tournesol, situées dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 3° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias, pour les bibliothèques énumérées à l'annexe 1 du protocole, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° de demander une aide financière, pour l'année 2008, auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0595 Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc Fenaison – Cassailles, situé dans l'arrondissement Beauport, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1395 - A5LS2008-022 (Ra-1400)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du nouveau parc Fenaison – Cassailles, situé dans l'arrondissement Beauport, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 467 706 \$ pour les travaux, l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix (10) ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0596 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au groupe formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1321 - AT2008-135 (Ra-1401)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* afin d'ajouter le territoire formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières comme territoire assujéti à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble lors d'une demande de modification d'un règlement d'urbanisme.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0597 **Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au groupe formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1321 - AT2008-135 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'adopter le projet de Règlement modifiant le *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au groupe formé des zones 1442-AH-264.43, 14177-H-274.01, 14226-H-264.44 et 1448-R-251.04 de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1321.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM2008-0598 **Avis de motion relatif au Règlement sur l'élaboration de plans de quartier dans les arrondissements Sainte-Foy - Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1397 - AT2008-079 (Ra-1401)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 250 000 \$ pour l'embauche du personnel d'appoint et l'acquisition du matériel nécessaire à l'élaboration des plans de quartier dans les arrondissements Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0599 **Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux limites des aires de grande affectation, aux aires de densité, aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation et à la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1337 - AT2008-159 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux limites des aires de grande affectation, aux aires de densité, aux secteurs de plan d'aménagement d'ensemble, aux routes désignées, au tableau des densités d'occupation et à la limite maximale d'urbanisation*, R.V.Q. 1337.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0600 *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1358 - **AT2008-160 (Ra-1401)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1358.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0601 *Règlement sur des travaux de réfection d'un terrain de tennis situé dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1396 - **A3LS2008-027 (Ra-1399)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection d'un terrain de tennis situé dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1396.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 07, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm